

**MAIRIE DE CHANTEUGES
43300 CHANTEUGES**

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 février 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 21 février 2020 à 18hrs sous la présidence de Franck NOEL-BARON - Maire.

Colette BERAUD est excusée.

C'est le dernier conseil de cette mandature et le maire remercie tous les élus qui ont travaillé à ses côtés et il souhaite pleine réussite à l'équipe qui va succéder.

Jean Paul PASCAL est nommé secrétaire de séance.

Le conseil valide le procès-verbal du précédent Conseil.

VOTE des comptes de gestion 2019 et des comptes administratifs, à savoir :

a) CA 2019 de la commune

En fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 319 356.52 €, et les recettes à 394 790.67 € soit un résultat de 75 433.95 €.

En investissement : les dépenses s'élèvent à 146 988.83 €, et les recettes à 151 613.30 € soit un excédent de 4 624.47 €.

Ces comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

b) CA 2019 Assainissement

En fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 25 266,79 €, et les recettes à 31 267.43 € soit un résultat de 6 000.64 €.

En investissement : les dépenses s'élèvent à 439 585.15 €, et les recettes à 198 386.85 €.

Cette année ce budget est fortement impacté par l'investissement de la station du bourg ; des subventions restant encore à percevoir.

Ces CA sont adoptés à l'unanimité.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 février 2020 (suite P 2)

c) CA 2019 Boulangerie

En fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 1 095.66 € et les recettes à 2 605.88 € soit un résultat de 1 510.22 €.

En investissement : les dépenses s'élèvent à 1 510.26 € et les recettes à 1 448.13 €.

Ces CA sont adoptés à l'unanimité.

Participation de la commune pour frais d'avocats, personnel COPIREL.

Lors du licenciement du personnel COPIREL, plusieurs communes (Langeac ; Mazerat d'Allier ; Siaugues Ste Marie ; Lavoûte-Chilhac) avaient apporté une aide pour les frais d'avocats défendant le personnel.

Une 2ème facture pour ces mêmes frais a été émise et Chanteuges, ayant également des salariés licenciés sur la commune, a souhaité participer.

Après avoir débattu la somme de 500.00 € a été décidée.

Le montant de la facture est de l'ordre de 4400.00 €.

Contrat assurance des risques statutaires.

Le conseil renouvelle sa participation de principe au lancement de l'appel d'offre, par le centre de gestion 43, concernant l'assurance des risques statutaires. Ce sera ensuite, à l'issue des résultats de cet appel d'offre, que le conseil statuera définitivement.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 février 2020 (suite P 3)

Aides financières aux familles de Chanteuges pour les voyages scolaires.

Le conseil renouvelle, comme il l'a toujours fait, son aide pour les voyages scolaires.

Cette aide est de 6.50 €/jour et par enfant.

Cela concerne 1 enfant du collège public du haut Allier pour trois jours à la station du Lioran et 3 élèves de l'Ecole de la Présentation de Langeac pour cinq jours en Ardèche (*Nicolas Portal ne prend pas part au vote*).

Adopté à l'unanimité.

Modification des statuts du syndicat départemental d'Energie.

Le syndicat d'électrification modifie ses statuts pour intégrer les communautés de communes et prendra de nouvelles compétences ; l'installation de borne de rechargement pour véhicule électrique et il changera également son siège social.

Le conseil adopte à l'unanimité.

Société Protectrice des Animaux.

Le conseil renouvelle son adhésion à la SPA pour un coût de 0.7^E/habitant soit 317.80 €. Cette cotisation permet de pouvoir faire appel à l'association lors de récupération d'animaux, (abandonnés notamment) qui divaguent sur la commune.

Jean-Paul PASCAL
Adjoint au Maire.